

Aux Parents de CM2,

Votre enfant sera scolarisé(e) à la rentrée 2025 au Collège Trianon - François.
Les inscriptions se feront selon le calendrier ci-après.

Votre présence est absolument obligatoire.

<u>DATES</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</u>
Lundi 30 juin 2025	08h00 – 11h00	Ecole de Morne Pitault A Et Morne Pitault B
	14h00 – 16h00	Ecole de Chopotte Et Ecole Emmanuel Bruno
Mercredi 02 juillet 2025	08h00 – 11h00	Inscriptions en 6 ^{ème} retardataires et dérogations (tous les niveaux)

PIECES A FOURNIR :

6 photos d'identité récentes (*inscrire le nom et prénom de l'élève au dos de chaque photo déjà découpée.*)

- ✚ 1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève ou de la page du livret de famille le concernant
- ✚ 1 photocopie de la page du livret de famille concernant les responsables légaux + de l'élève
- ✚ Le cas échéant, toute pièce juridique utile justifiant de la garde de l'élève
- ✚ Copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'élève
- ✚ Dossier scolaire remis par l'école primaire (sans les devoirs et évaluations)
- ✚ 1 attestation d'assurance pour l'année scolaire 2025-2026
- ✚ 1 justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- ✚ Une participation volontaire de 6€ pour le Foyer Socio-éducatif (FSE) en espèces ou par chèque à l'ordre du FSE JENES FWANSWA Collège Trianon.

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE (pour les élèves demi-pensionnaires) :

- Prévoir 10 euros pour la confection de la carte.
- Un RIB du responsable légal de l'élève ainsi que la personne qui perçoit les aides.
- Se diriger vers le « Service Intendance » pour le :
 - Paiement de la **carte** le **30 juin et 02 juillet 2025** de **08h00 – 12h00**
 - Paiement de la **demi-pension** le **04 et 05 septembre 2025** de **08h00 – 12h00**

Les jours de paiement devront être strictement respectés.



A L'ATTENTION DES PARENTS

TENUE REGLEMENTEE

✚ FILLES :

- ✓ **Pantalon « noir soutenu » ou jupe « bleu foncé » de longueur décente**
- ✓ **Polo bleu avec le logo de l'établissement**

✚ GARCONS :

- ✓ **Pantalon « noir soutenu » ajusté à la taille avec une ceinture obligatoire.**
- ✓ **Polo bleu avec le logo de l'établissement**

Les chaussures doivent être fermées et couvrir l'intégralité du pied (pas de sandales)

Par mesure d'hygiène les sous-vêtements (caleçons, boxer, slips, culotte et soutien-gorge) ne doivent pas être apparents.

N.B : noir soutenu : noir uni (pas de gris pas de motif et pas de délavé).

Le règlement intérieur (qui se trouvera dans le carnet de correspondance de votre enfant) doit être impérativement lu et respecté.

L'inscription au collège équivaut à l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

Le Chef d'établissement,

Le Principal

